

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

N° de délibération : 27/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 21 septembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 22 septembre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 8 VOTANTS : 11
DATE DE LA CONVOCATION	22/09/2022
VOTE	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Michel BARRIERE, Philippe CORDIER, Daniel GILLONNIER, Eric GUYOT et Raymond LE VAN

Étaient présents en tant que suppléants :

Jean-Luc CLEAU, Jean-Yves FOREST et Patrick RAPEAU

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Michel BARRIERE

Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Raymond LE VAN

Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Philippe CORDIER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du procès-verbal du Comité du 29 juin 2022

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve le procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2022.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 septembre 2022**

